

# FORMATION INTERENTREPRISES

## COMPTABILITE 2019

*Département de la Haute Marne*

**pôle**  
**formation** des  
industries technologiques

CRÉATEUR DE COMPÉTENCES

CHAMPAGNE-ARDENNE

performance durable | ressources humaines | santé - sécurité | qualité | management | sécurité alimentaire



Proposition validée et rédigée par  
Christelle Bienvenu, Responsable de Projets  
Jean-Luc Rosette, Consultant

INTERACTIONS ET ENTREPRISE

Conseil | Audit | Formation

39 rue Hincmar 51 100 Reims

Tél : 03 26 79 09 09 - [www.iereims.com](http://www.iereims.com)

[christelle.bienvenu@iereims.com](mailto:christelle.bienvenu@iereims.com)

Siret 339 170 078 00077 - APE 7022 Z

## Public concerné

Cette formation interentreprises s'adresse à toutes personnes assurant les opérations comptables ou ayant des responsabilités dans la comptabilité et la gestion financière

## Finalité et objectifs pédagogiques

### Finalité

Cette action de formation a pour finalité de :

- **FIABILISER** et **AMÉLIORER** ses pratiques au quotidien dans le domaine de la comptabilité

### Objectifs pédagogiques

Cette formation doit permettre, en favorisant une meilleure connaissance mutuelle des savoir-faire, de :

- **ASSEOIR** ses bases au niveau de la réglementation et de leurs évolutions
- **CONNAÎTRE** les derniers dispositifs comptables, fiscaux, juridiques et sociaux
- **MAÎTRISER** les outils de mise en oeuvre et d'amélioration du système (outils de comptabilité adaptés, ...)

## Programme

Un temps spécifique sera pris pour échanger, en début de chaque séance, sur l'**Actualité** (analyse et commentaires) :

- Comptable
  - Fiscale
  - Juridique
  - Sociale
  - Administrative
- Arrêté des comptes 2018
  - Loi de finances 2019
  - Loi de financement de la sécurité sociale pour 2019
  - Jurisprudence issue de la Cour de Cassation et/ou du Conseil d'Etat
  - Actualité comptable, juridique et fiscale
  - Les Groupes de Sociétés : particularités juridiques et comptables
  - Notions juridiques de blanchiment : ce qu'il faut savoir
  - Le régime des fusions : ce qu'il faut retenir
  - Le régime de la TVA intra-communautaire : les pièges à éviter
  - Sujets traités à la demande des participants

*Un temps sera donné à des consultants extérieurs pour renforcer l'expertise sur les thématiques souhaités par les membres du club.*

## Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices sur des cas pratiques (cas pratiques pouvant être apportés par les participants eux-mêmes)
- Echanges d'idées et de retours d'expériences
- Supports pédagogiques transmis par mail en fin de chaque séance, à chaque stagiaire par voie électronique
- Invitation de personnes extérieures en fonction des thèmes abordés (Urssaf, ...)
- Visite(s) d'entreprise(s)

## Organisation

**Durée :** 28 heures réparties sur 4 X 1 journée

**Calendrier 2018 : les jeudis**

- 21 mars
- 20 juin
- 19 septembre
- 21 novembre

**Horaires :** de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

**Lieux :** à définir en fonction des thématiques retenues et des visites d'entreprises

## Intervenant référent

**Jean-Luc ROSETTE**

Consultant INTERACTIONS ET ENTREPRISE

Animateur référent de la formation interentreprises Comptabilité, Jean-Luc ROSETTE est Commissaire aux Comptes depuis 20 ans et est dirigeant depuis plus de 10 ans dans un cabinet privé